



Aucune voix pour la labellisation des manuels scolaires au Conseil supérieur de l'Education !

Lors du Conseil supérieur de l'Education (CSE) du 14 mars, figurait à l'ordre du jour un projet de décret sur la labellisation des manuels scolaires, partie intégrante de la réforme du « choc des savoirs » dont les personnels et les parents d'élèves, en Seine-Saint-Denis et ailleurs, exigent le retrait pur et simple par la grève, les manifestations, les opérations « collège mort », dans les Assemblées Générales...

Cette labellisation porterait uniquement sur les manuels de français et de mathématiques pour les classes de CP, CE1, CE2. Une commission serait chargée d'étudier la conformité des manuels avec un référentiel élaboré par le ministère qui n'est pour l'instant pas connu. Comment ne pas voir là une façon pour le ministère de contraindre les éditeurs, s'ils souhaitent être labellisés, à répondre à une commande ministérielle de pratique pédagogique avec un contenu jugé « conforme » ?

Lors du CSE, la FNEC FP-FO a rappelé son opposition à la labellisation des manuels scolaires qui n'a d'autre objectif que d'imposer une pédagogie « officielle » au détriment de la liberté pédagogique des enseignants.

Que ce soit à travers la labellisation des manuels scolaires, les évaluations nationales, les évaluations d'école... le ministère entend transformer les enseignants en simples exécutants soumis à un flicage permanent !

Ce n'est pas la labellisation des manuels scolaires qui permettra « d'élever le niveau des élèves » mais bien la satisfaction des revendications : l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents, créer les postes d'enseignants spécialisés à hauteur des besoins, permettre à chaque élève à besoins particuliers de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à ses difficultés, que ce soit dans une école ou dans un établissement social ou médico-social.

La FNEC FP-FO, avec l'ensemble des organisations syndicales et la quasi-totalité des membres du CSE a voté contre le décret sur la labellisation des manuels, décret qui n'a obtenu aucune voix en sa faveur ! Décidemment, quel que soit le volet de la réforme du « choc des savoirs », le ministère est seul contre tous !

Dans cette situation, le SNUDI-FO invite plus que jamais les personnels à signer [la pétition intersyndicale pour l'abandon du « choc des savoirs »](#) ainsi que [la pétition des organisations syndicales du 1^{er} degré exigeant notamment le respect de la liberté pédagogique et l'abandon de toute tentative d'imposition de manuels, y compris au travers d'un processus de labellisation.](#)

Depuis des mois maintenant, et malgré l'intense mobilisation des personnels, le ministère maintient coûte que coûte toutes ses réformes unanimement rejetées : suppressions de postes, « choc des savoirs », mise en place du SNU et expérimentation du port de l'uniforme, acte 2 de l'Ecole inclusive... Ça suffit !

Alors qu'un vent de colère s'est levé en Seine-Saint-Denis, et se propage dans certains départements, pour l'obtention de moyens nécessaires et pour l'abandon du « choc des savoirs », le SNUDI-FO appelle les personnels à se réunir dans les écoles, dans les secteurs, y compris avec les parents d'élèves, afin de lister leurs revendications et prendre toutes les initiatives immédiates pour les faire valoir.

Un préavis de grève de la FNEC FP-FO est en cours.

Montreuil, le 18 mars 2024